

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 6 juillet 2011 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : Mme Marie-Claude Lamarche
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet

Monsieur le conseiller Marc Campagna déclare avoir un intérêt indirect eu égard à la vente du lot 4 819 659 du cadastre du Québec à Madame Danielle Proulx autorisée en vertu de la résolution numéro CE-2011-648-DEC adoptée par le Comité exécutif le 29 juin 2011. Monsieur Campagna déclare ne pas avoir participé aux délibérations concernant cette décision. La présente déclaration est faite conformément à l'article 5.3.7 du règlement numéro 505 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Terrebonne. »

CE-2011-652-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2011-653-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2011-654-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 29 JUIN 2011

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 29 juin 2011, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2011-655-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMITÉ

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- Procès-verbal du Comité de développement et de plantation d'arbres du 4 mai 2011.
-

CE-2011-656-REC COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE PLANTATION D'ARBRES / RECOMMANDATION / ARBRE EMBLÈME / 10^e ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE TERREBONNE

ATTENDU la Politique de l'arbre adoptée par le Conseil municipal le 11 mai 2009 ;

ATTENDU QUE cette Politique prévoit le développement d'une signature arboricole pour la Ville ;

ATTENDU QU'il est souhaitable de reconnaître un arbre-emblème dans le cadre du dixième anniversaire de la création de la nouvelle Ville de Terrebonne ;

ATTENDU la recommandation numéro DPA-2011-05-04/02 du Comité de développement et de plantation d'arbres afin de reconnaître le pin blanc comme arbre emblématique de la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du Comité de développement et de plantation d'arbres, que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal de reconnaître le pin blanc comme arbre emblématique de la Ville de Terrebonne.

CE-2011-657-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS D'ADMINISTRATION

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 439 347,36 \$ préparée le 29 juin 2011.

CE-2011-658-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS DES IMMOBILISATIONS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 1 638 307,75 \$ préparée le 30 juin 2011.

CE-2011-659-DEC NOMINATION / AGENTE A LA PAIE / DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

10.1

ATTENDU l'affichage du poste d'agente à la paie à la Direction des ressources humaines;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines de nommer Madame Christiane Lalancette au poste d'agente à la paie à la Direction des ressources humaines, à compter du 18 juillet 2011, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

CE-2011-660-DEC EMBAUCHE TEMPORAIRE / AGENTE DE PERSONNEL, GESTION DE L'INVALIDITÉ ET RELATIONS PROFESSIONNELLES / DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU le surcroit de travail lié au volume de dossiers d'invalidité et de prévention et la volonté de la Ville de poursuivre la mise en place de moyens de contrôle en matière de gestion de la présence au travail ;

ATTENDU le surcroit de travail en matière de relations professionnelles, particulièrement au niveau de la gestion des litiges (contrôle de l'application de certaines dispositions des conventions collectives, enquête de griefs, préparation des dossiers, comité de relations de travail, comités de griefs, enquêtes externes, etc.) ;

ATTENDU que ces activités peuvent être réalisées par un agent de gestion de personnel permettant ainsi aux conseillers de réaliser des activités correspondant au mandat principal qui leur est confié ;

ATTENDU QUE l'embauche d'un agent de personnel sur une base temporaire apparaît indispensable dans ce contexte afin de permettre à la Direction des ressources humaines de réaliser ses activités ;

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines que le Comité exécutif entérine la nomination de Madame Sophie Bélanger à titre d'agente de personnel, gestion de l'invalidité et relations professionnelles pour la période du 11 juillet 2011 au 13 janvier 2012, selon les conditions de travail mentionnées au contrat annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Que le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, à signer ledit contrat de travail avec Madame Sophie Bélanger.

CE-2011-661-REC SUSPENSION DISCIPLINAIRE SANS SOLDE / BLE-160511-MM

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur de l'entretien du territoire relativement à l'imposition d'un (1) avis disciplinaire assorti de trois (3) journées de suspension sans solde dans le dossier BLE-160511-MM ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'imposition d'un (1) avis disciplinaire assorti de trois (3) journées de suspension sans solde dans le dossier BLE-160511-MM.

CE-2011-662-REC SUSPENSION DISCIPLINAIRE SANS SOLDE / BLE-160511-BG

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur de l'entretien du territoire relativement à l'imposition d'un (1) avis disciplinaire assorti d'une (1) journée de suspension sans solde dans le dossier BLE-160511-BG ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'imposition d'un (1) avis disciplinaire assorti d'une (1) journée de suspension sans solde dans le dossier BLE-160511-BG.

CE-2011-663-REC SUSPENSION DISCIPLINAIRE SANS SOLDE / BLE-160511-SD

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur de l'entretien du territoire relativement à l'imposition d'un (1) avis disciplinaire assorti d'une (1) journée de suspension sans solde dans le dossier BLE-160511-SD ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'imposition d'un (1) avis disciplinaire assorti d'une (1) journée de suspension sans solde dans le dossier BLE-160511-SD.

CE-2011-664-DEC ACHAT / ÉQUIPEMENTS SPÉCIALISÉS POUR VÉHICULES D'URGENCE

ATTENDU QUE lors de la présentation budgétaire, la Direction de la police a mentionné avoir déposé une fiche de projet concernant l'achat d'un véhicule de type pick-up pour être en mesure de remorquer le poste de commandement et que des équipements spéciaux sont nécessaires pour ce véhicule ;

ATTENDU QU'un montant de 16 000,00 \$ a été prévu pour ces acquisitions ;

ATTENDU QU'une partie de ces équipements doit être achetée du fournisseur suite au changement, en 2004, de l'ensemble de sa flotte de radiocommunication en vertu d'un contrat signé avec option d'achat de 10 ans avec Bell Mobilité ;

ATTENDU QUE la résolution du Comité exécutif portant le numéro CE-2011-414-DEC (SOU-2011-56) octroyait le contrat d'acquisition et d'installation à P.E.S. Canada, ces équipements sont :

- Une radio de télécommunication et composantes au montant de 5 997,64 \$ (t.t.c.) du fournisseur Bell Mobilité ;
- Marchepieds au montant de 569,63 \$ (t.t.c.) au fournisseur le Docteur du Pare-Brise ;
- Un système de gyrophares, sirène et contrôle au montant de 7 561,48 \$ (t.t.c.) au fournisseur P.E.S. Canada Inc. ;
- Lettrage du véhicule au montant de 581,02 \$ (t.t.c.) au fournisseur JPS Auto Décor ;
- Total des équipements : 14 709,77 \$ (t.t.c.).

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police que le Comité exécutif autorise l'achat des équipements pour un montant de 5 264,56 \$ plus taxes de vente applicables à Bell Mobilité, de 500,00 \$ plus taxes applicables au Docteur du Pare-Brise, de 510,00 \$ plus taxes applicables à JPS Auto Décor et de 6 637,24 \$ plus taxes de vente applicables à P.E.S. Canada, financé par le fonds de roulement lequel sera remboursé sur une période de 4 ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédit numéro 2011-0170 est joint à la présente.

CE-2011-665-DEC CONSTRUCTION D'UN KIOSQUE D'INFORMATION TOURISTIQUE / VIEUX-TERREBONNE

ATTENDU QU'une demande de Tourisme des Moulins, la Ville de Terrebonne a élaboré, il y a quelques années, un projet de construction d'un kiosque touristique dans le secteur du Vieux-Terrebonne ;

ATTENDU QUE ce projet de kiosque touristique sera utilisé durant la période estivale, soit du mois d'avril au mois de septembre ;

ATTENDU QUE le kiosque est conçu de façon à recevoir deux employés avec présentoir afin d'offrir de l'information sur l'Île-des-Moulins et le Vieux-Terrebonne ;

ATTENDU QUE ce projet a été mis de côté pendant un certain temps. Il était requis de faire une mise à jour sur l'ensemble du dossier, ce qui a été fait depuis les dernières semaines. À cet égard, vous trouverez en annexe tous les documents pertinents, soit : l'estimation budgétaire, les esquisses et les plans et devis;

ATTENDU que l'estimation des travaux a été produite par la firme Bergeron, Thouin, architectes en date du 29 juin 2011, au montant de 97 358,54 \$ taxes incluses ;

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire que le Comité exécutif valide le concept du kiosque touristique selon les documents annexés ;

Que soit autorisée la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour la réalisation de ce projet.

**CE-2011-666-DEC SOUMISSION / AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU
PONT D'ÉTAGEMENT / CHEMIN SAINT-CHARLES /
SECTEUR LACHENAIE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a procédé à un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour l'aménagement paysager du pont d'étagement du secteur Lachenaie (SOU-2011-66) ;

ATTENDU QUE trois soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 21 juin 2011, à savoir:

Terrassement Limoges & Fils	46 333,52\$ (t.t.c.)
Transport & Excavation Mascouche Inc.	47 694,10\$ (t.t.c.)
Pavatech (2633-2312 Québec Inc.)	55 048,56\$ (t.t.c.)

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire que le Comité exécutif accepte la soumission du plus bas soumissionnaire conforme, soit **TERRASSEMENT LIMOGES & FILS**, pour un montant total de 40 670,19\$ plus les taxes applicables et que cette dépense soit imputée au règlement 382.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédit émis par l'assistante-trésorière portant le numéro 2011-0168 est joint à la présente.

**CE-2011-667-DEC SOUMISSION / AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE
L'ILOT BRIANÇON ET ABORD DU RUISSEAU**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a procédé à un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour l'aménagement paysager de l'îlot Briançon et abord du ruisseau (SOU-2011-53) ;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 21 juin 2011, à savoir:

Pépinière Mascouche Enr. (160676 Canada Inc.)	22 100,31\$ (t.t.c.)
Transport & Excavation Mascouche Inc.	31 256 77\$ (t.t.c.)

La soumission de Pépinière Mascouche Enr. est non conforme et doit être rejetée puisqu'il manque la lettre d'intention pour la garantie d'exécution et les divers permis, tels que requis au devis.

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire que le Comité exécutif accepte la soumission du plus bas soumissionnaire conforme, soit : **TRANSPORT & EXCAVATION MASCOUCHE INC.**, pour un montant total de 27 436,27 \$ plus les taxes applicables, et que cette dépense soit imputée au règlement 406.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédit émis par l'assistante-trésorière portant le numéro 2011-0167 est joint à la présente.

**CE-2011-668-DEC ACHAT / BACS A FLEURS / TRAVAUX DE
CONSTRUCTION / AMÉLIORATION DES ACCÈS
AUTOUR DES ÉCOLES / MISE EN PLACE DE
MESURES DE MODÉRATION PERMANENTES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne réalisera le contrat pour les travaux de mesures de modération cet été autour de différentes écoles, soit : Esther-Blondin, Arc-en-Ciel, du Boisé, de l'Aubier et Le Castelet ainsi que sur les rues : de Cloridan, Camus, De La Chesnaye, St-Pierre et l'avenue du Terroir ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à l'achat de bacs à fleurs pour les aménagements ;

ATTENDU QUE trois firmes ont reçu une demande de prix de la Direction du génie et projets spéciaux. Les résultats sont :

- | | |
|--------------------------|-----------------------------------|
| ➤ Saramac | N'a pas soumissionné |
| ➤ Armtec | 20 783,34 \$ (t.t.c.) |
| ➤ Les bétons centrifugés | (non conforme) 1 modèle seulement |

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux que le Comité exécutif accepte l'offre de la firme **ARMTEC** pour un montant de 18 243,00 \$ (plus les taxes de vente applicables), pour l'achat de bacs à fleurs pour les mesures de modération.

Que la dépense soit imputée à même le règlement d'emprunt numéro 499. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0171 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2011-669-DEC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / CONSTRUCTION
DE BORDURES, DE TROTTOIRS, PAVAGE,
ÉCLAIRAGE ET ENFOUISSEMENT SUR LA MONTÉE
DES PIONNIERS, LE BOUL. LUCILLE-TEASDALE ET
LA RUE YVES-BLAIS / R-163 ET R-340 / G-2007-023**

ATTENDU l'octroi du contrat des travaux de construction, de bordures, trottoirs, pavage, éclairage routier et d'enfouissement sur la montée des Pionniers, le boul. Lucille-Teasdale et la rue Yves-Blais, à la firme Construction Anor (1992) Inc., pour un montant de 4 415 013,83 \$ (TTC) selon la résolution du Conseil municipal portant le numéro 452-07-2007 ;

ATTENDU QUE des modifications ont été nécessaires, suite aux diverses demandes d'utilités publiques, pour un montant de 407 364,00 \$ (plus les taxes de vente applicables) selon la résolution CE-2008-709-DEC ;

ATTENDU QUE pour l'ensemble des travaux de construction de bordures, trottoirs, pavage, éclairage routier, des quantités supplémentaires ont été approuvées, pour un montant de 148 435,21 \$ (plus les taxes de vente applicables), selon la résolution CE-2009-365-DEC et la répartition suivante :

- R-163 = 28 274,09 \$ (plus les taxes de vente applicables)
- R-322 = 76 188,06 \$ (plus les taxes de vente applicables)
- R-340 = 43 973,06 \$ (plus les taxes de vente applicables)

ATTENDU QUE Bell Canada, Vidéotron et Xittel ont demandé, après l'approbation finale des plans, des canalisations bétonnées supplémentaires.

ATTENDU QUE ces travaux ont nécessité des déplacements sur les terrains et que des plus grandes surfaces de sol ont dû être réparées ;

ATTENDU QU'un chalet de parc a été construit dernièrement dans le parc René-Sauvageau et qu'une conversion de branchements aériens à souterrains (Hydro-Québec et Bell Canada) a été nécessaire ;

ATTENDU QUE la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés recommande les modifications et les quantités supplémentaires présentées sur le rapport de justifications des quantités excédentaires ci-joint pour un montant de 89 185,49 \$ (plus les taxes de vente applicables).

ATTENDU QUE, selon le certificat de paiement numéro 12, il y avait déjà des quantités supplémentaires de prévues pour un montant de 8 560,00 \$ pour les travaux d'enfouissement et non pour les travaux de pavage, bordures, trottoirs et d'éclairage routier ;

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux que le Comité exécutif approuve le rapport de justification des quantités excédentaires au montant de 89 185,49 \$ (plus les taxes) pour les travaux liés à l'enfouissement des utilités publiques de la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés, ainsi que les travaux supplémentaires au montant de 8 560,00 \$ (plus les taxes) déjà prévus au certificat de paiement numéro 12.

Que la trésorière soit autorisée à payer un montant n'excédant par 97 745,49 \$ (plus les taxes de vente applicables) à la firme Construction Anor (1992) Inc. et que les fonds soient pris à même le règlement d'emprunt numéro 340 étant donné que les travaux supplémentaires ont été réalisés sur le boulevard Lucille-Teasdale et la rue Yves-Blais.

Que le solde de 8 560,00 \$ du certificat du trésorier 2009-0103 (résolution CE-2009-365-DEC) dans le règlement d'emprunt numéro 163 soit annulé, considérant que les travaux supplémentaires de pavage, bordures, trottoirs et d'éclairage routier ont été moins élevés que prévus pour les travaux imputés à ce règlement d'emprunt.

**CE-2011-670-REC SOUMISSION / TRAVAUX DE CONSTRUCTION /
AMÉLIORATION DES ACCÈS AUTOUR DES ÉCOLES
/ MISE EN PLACE DES MESURES DE MODÉRATION
PERMANENTES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour des travaux d'aménagement d'accès sécuritaires autour des écoles et l'implantation de mesures de modération permanentes sur rues, tel qu'autorisé par la résolution CE-2011-536-DEC ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres SE@O et dans le journal Constructo le 10 juin 2011 ainsi que dans le journal Le Trait d'Union le 11 juin 2011 ;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues et ouvertes le 27 juin 2011, à savoir :

Entreprises de Pavage Dion Inc.	755 818,32 \$ (t.t.c.)
Pavage des Moulins Inc.	1 115 731,32 \$ (t.t.c.)

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux est de 773 000 \$ (t.t.c.) ;

ATTENDU le rapport de Stéphane Larivée, directeur-adjoint à la Direction du génie et projets spéciaux daté du 30 juin 2011 ;

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal d'accepter la soumission de la firme **ENTREPRISES DE PAVAGE DION INC.** pour les travaux d'aménagement d'accès sécuritaires autour des

écoles et l'implantation de mesures de modération permanentes sur rues, pour un montant de 663 435,00 \$ plus les taxes de vente applicables.

Que la dépense soit imputée au règlement numéro 499. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0173 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2011-671-DEC TOURNAGE / ÉMISSION « COMME PAR MAGIE » /
TELEFICTION PRODUCTION INC. / SITE HISTORIQUE
DE L'ÎLE-DES-MOULINS**

ATTENDU la demande pour le tournage d'une période de l'émission « Comme par magie », produite par Téléfiction Production Inc. qui aura lieu sur l'Île-des-Moulins le mercredi 20 juillet 2011, le tout supervisé et accepté par la Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT);

ATTENDU le type et la nature du tournage;

ATTENDU QUE le tout sera fait par la production pour minimiser l'impact du tournage sur les équipements municipaux;

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef de service au Développement économique, que le Comité exécutif autorise le tournage d'une période de l'émission « Comme par magie », produite par Téléfiction Production Inc. et diffusée sur les ondes de Artv, qui aura lieu sur le site historique de l'Île-des-Moulins le mercredi 20 juillet 2011, de 9h00 à 12h00.

Qu'il soit exigé du requérant que l'espace nécessaire au passage des véhicules d'urgence soit libre en tout temps ;

Que des frais de 50,00 \$ soient facturés au requérant ainsi que les frais reliés directement ou indirectement à ce tournage ;

Que la production mentionne la Ville de Terrebonne dans le générique de l'émission concernée ;

Que les directions du génie et projets spéciaux, de l'entretien du territoire, de la police et de l'incendie ainsi que le service des communications et la SODECT soient informées de ce tournage.

**CE-2011-672-DEC MODIFICATION / RÉOLUTION CE-2011-522-DEC /
ACQUISITION DE LICENCES SUPPLÉMENTAIRES /
SYSTÈME DE GESTION DE BASE DE DONNÉES
RELATIONNELLES (SGBDR) ORACLE**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif portant le numéro CE-2011-522-DEC adoptée le 25 mai 2011, acceptant la soumission de Softchoice pour l'acquisition de nouvelles licences et support technique « Oracle » (SOU-2011-44), avec option de versements sur 2 ans pour un montant total de 32 298.89 \$ (t.t.c.);

ATTENDU QU'après discussions auprès de la direction générale et de la direction de l'administration et finance, il est convenu d'effectuer un seul versement à la firme retenue, soit Softchoice afin d'éviter des frais de financement ;

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, que le Comité exécutif autorise le paiement en un seul versement, soit une somme de 25 492,60 \$ plus les taxes de ventes applicables ;

Que le certificat de disponibilité de crédit portant le numéro 2011-0117 est annulé et remplacé par le certificat numéro 2011-0174 ;

Que le contrat pour le support technique des nouvelles licences au montant de 5 606,65 \$ plus les taxes de vente soit pris à même le budget d'opération conformément au certificat de disponibilité de crédit émis par le trésorier portant le numéro 2011-0118.

CE-2011-673-DEC NI 2011 / REMPLACEMENT DE LA LIBRAIRIE IBM TS3200

ATTENDU la nouvelle initiative NI DTI 2011-1 concernant le remplacement de la librairie IBM TS3200 permettant les copies de sauvegarde des données des applications municipales et bureautiques ;

ATTENDU QUE la librairie actuelle, acquise à la fin de 2006, utilise 40 rubans avec 2 lecteurs pour les copies de sauvegarde des données de la Ville, tel que :

- Données bureautiques (documents, images, vidéos, courriels, etc.)
- Données municipales/ base de données (paie, finance, évaluation, permis, etc.)
- Nouvelles applications/outils (Jmap, ShiftSolution, SimpleK, etc.)

ATTENDU la croissance constante de la quantité de données à gérer, nous avons atteint les limites de la capacité disponible de notre librairie et il n'est pas possible d'ajouter de la capacité supplémentaire à celle-ci.

ATTENDU QUE des mesures temporaires ont été mises en place pour mitiger les effets de ces limites ;

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information que le Comité exécutif autorise de procéder par appel d'offres public pour l'acquisition d'une nouvelle librairie permettant le remplacement de l'actuelle librairie.

QUE les propositions des revendeurs autorisés de produits IBM soient considérées pour le modèle TS3310 ou de revendeurs autorisés de produits HP pour le modèle MSL8096 ;

QUE ces équipements permettent d'ajouter de la capacité, au besoin, dans le futur. Le prix de ces deux modèles est d'environ 100 000,00 \$;

QUE les fonds autorisés dans la NI DTI 2011-1 sont de 100 000,00 \$ pour l'acquisition de la nouvelle librairie et de 10 000,00 \$ pour les services de consultation requis à l'installation de la nouvelle librairie et la configuration de notre logiciel de copie de sauvegarde (TSM).

CE-2011-674-DEC PROCÉDURE DE DISPOSITION DES ACTIFS / POSTES DE TRAVAIL ET SERVEURS

ATTENDU QUE dans le cadre des affaires normales, la Direction des technologies de l'information remplace une centaine de postes de travail et quelques serveurs annuellement ;

ATTENDU QUE, dans le cadre de ce processus d'évaluation des risques et menaces informatiques, la Direction a procédé à une revue des diverses facettes d'exploitation du parc des équipements ;

ATTENDU QUE de l'information de gestion et d'opération doit résider sur les serveurs centraux ou dans des bases de données spécialisées et centralisées, des fichiers et des informations peuvent quand même se retrouver sur les postes de travail. Notamment, certains fichiers de configuration et de branchement au réseau, par exemple, sont conservés sur les disques durs ;

ATTENDU QUE ces informations peuvent être relues par des personnes connaissant très bien cet aspect de l'informatique, quoique cette éventualité soit considérée comme très peu probable ;

ATTENDU QUE le processus de disposition actuel, impliquant la Direction de l'entretien du territoire et la Direction des technologies de l'information est perfectible et nécessite de revoir les responsabilités afin de le simplifier ;

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire que le Comité exécutif autorise certaines mesures explicites dans la mise au rancart des équipements informatiques (postes de travail et serveurs) ;

QUE le dossier de disposition des postes de travail et des serveurs soit géré par la Direction des technologies de l'information et que cette dernière retire et détruise au minimum les disques durs des utilisateurs suivants :

- Cabinet du maire ;
- Direction générale ;
- Directeurs et cadres ;
- Communications ;
- Vérificatrice générale ;
- Police ;
- Postes du personnel de la DTI ;
- Développement économique.

QU'une firme spécialisée, à même le budget d'opération de la Direction, soit mandatée. Cette opération sera effectuée sous la surveillance d'un responsable de la Direction des technologies de l'information ;

QUE les disques durs des appareils qui seront remis à des organismes du milieu pour réutilisation, soient effacés et ré-imagés par la Direction des technologies de l'information (environ une dizaine par année) ;

QUE la Direction des technologies de l'information mandate une firme de recyclage / récupération ayant les accréditations nécessaires (ex. : RecycleQuébec) pour effectuer une disposition des postes de travail (sans disque dur) respectant les normes du marché.

CE-2011-675-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16 h 42.

Président

Secrétaire